

Anticipez la nouvelle obligation en optant pour la certification ISO 50001 avec le LNE et faites de la performance énergétique un atout stratégique

Dans le contexte actuel de **décarbonation** attendue, l'efficacité énergétique devient un **principe fondamental** de la politique énergétique de l'UE et place la **transition énergétique** au cœur de la stratégie nationale.

La directive (UE) 2023/1791 du 13 septembre 2023 **relative à l'efficacité énergétique fixe des règles destinées à donner la priorité à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de sobriété**. En cela, elle marque une évolution majeure dans les obligations des entreprises, notamment dans l'industrie. **Parmi ces mesures, la certification ISO 50001 s'impose comme outil de performance énergétique référent.**

La transposition en droit français de la directive 2023/1791 est portée par la Loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne (DDADUE), qui imposera un nouveau cadre réglementaire en matière d'énergie à compter du 1er octobre 2025.

Les règles de mise en œuvre des mesures

- Les entreprises dont la **consommation annuelle moyenne d'énergie finale est supérieure ou égale à 23,6 GWh** ont **l'obligation de mettre en place un système de management de l'énergie (SMÉ)** suivant les recommandations de la norme ISO 50001, **au plus tard le 11 octobre 2027**.
- Les entreprises dont la **consommation annuelle moyenne d'énergie finale est comprise entre 2,75 GWh et 23,6 GWh**, ont **l'obligation de réaliser**, tous les quatre ans, un **audit énergétique** des activités qu'elles exercent en France, **au plus tard le 11 octobre 2026** ou d'opter pour un **système de management de l'énergie (SMÉ)**.

Ces modifications entreront en vigueur le 1er octobre 2025 (article 25, VI. de la loi DDADUE).

Le système de management de l'énergie doit être certifié par un organisme de certification accrédité, en France, par le Cofrac*. L'audit énergétique doit également satisfaire aux critères définis par voie réglementaire et être réalisé de manière indépendante par des auditeurs reconnus compétents.

Nouvelle organisation des règles applicables

SME

Obligation

Audit énergétique

Mise en oeuvre d'un système de management de l'énergie SMé

Réalisation d'un audit énergétique

Seuil de consommation annuelle

23.6 GWh (85 TJ)

2.75 GWh (10 TJ)

Obligations complémentaires

Les entreprises doivent élaborer un plan d'action basé sur les recommandations issues de l'audit énergétique ou du système de management de l'énergie.
Ce plan devra être validé et est publié dans le rapport annuel de l'entreprise, en précisant le taux d'exécution des mesures du plan.
Ces informations sont mises à la disposition du public

Date de mise en place

11 Octobre 2027

11 Octobre 2026

Les avantages de la certification ISO 50001

- **Accroître** votre **rentabilité** et votre **compétitivité** en optimisant vos consommations et en **réduisant vos dépenses énergétiques**
- **Anticiper la réglementation** sur l'énergie
- **Démontrer votre engagement dans la transition écologique**
- **Réduire votre impact environnemental** grâce à la diminution de vos émissions de CO₂ induites par vos consommations d'énergie.
- **Améliorer** votre **performance énergétique** en impliquant tous vos services dans une démarche systémique
- **Etre exonéré des audits énergétiques obligatoires** selon la directive européenne (UE) 2023/1791

Les prestations du LNE

Nos équipes sont à votre écoute pour vous guider dans votre démarche de certification ISO 50001 et vous aider à transformer cette obligation en véritable levier de compétitivité.

Si vous êtes également certifié ISO 9001, ISO 14001 et/ou ISO 45001 par le LNE ou souhaitez entamer ces démarches, vous avez la **possibilité d'opter pour un système de management intégré** qualité, sécurité, environnement et énergie afin de **mutualiser vos audits** et optimiser vos coûts.

Cliquez ici pour découvrir nos prestations



*Le LNE est en cours d'accréditation pour l'ISO 50001